



**Annuaire Français de Relations Internationales**  
**AFRI 2000, volume I**  
**Editions Bruylant, Bruxelles**

MEIMETH Michael , "La France et l'avenir de la sécurité européenne après la fin de la guerre froide - Une perception allemande", AFRI 2000, volume I

Disponible sur <http://www.afri-ct.org/IMG/pdf/meimeth-etudes2000.pdf>

Tous droits réservés - Centre Thucydide - contact : [centre.thucydide@afri-ct.org](mailto:centre.thucydide@afri-ct.org)

LA FRANCE ET L'AVENIR  
DE LA SÉCURITÉ EUROPÉENNE  
APRÈS LA FIN DE LA GUERRE FROIDE :  
UNE PERCEPTION ALLEMANDE

PAR

MICHAEL MEIMETH (\*)

Depuis les bouleversements politiques et stratégiques qui se sont produits au début des années 90 dans l'Europe orientale et sur le territoire de l'ancienne Union soviétique, la France se voit confrontée avec la nécessité de redéfinir à fond sa conception sur la sécurité de l'Europe. Dans ce processus de réorientation et de redéfinition une tendance claire et simple est pourtant persistante : la vision française de la sécurité sur le vieux continent est inséparable du projet de construction européenne, c'est-à-dire que, pour la France, dès le début des années cinquante jusqu'à nos jours l'idée européenne est inséparable de l'idée de paix sur le continent donc du projet d'une identité européenne en matière de sécurité et de défense. Comme la France était régulièrement soupçonnée par ses partenaires européens dans le passé de vouloir « détruire » l'Alliance atlantique pour y substituer un système européen sous *leadership* français, tout le problème pour la diplomatie allemande qui garde toujours une conception très atlantiste de sa sécurité est de savoir comment la politique française dans la nouvelle situation internationale réorganise ses relations avec les institutions multilatérales telles que l'OTAN et l'UEO et redéfinit son rôle à l'intérieur de ces institutions.

Quels sont donc les objectifs de la politique française en ce qui concerne l'organisation de la sécurité européenne, notamment quel futur rôle est assigné à l'Alliance atlantique par la diplomatie française ?

LA FRANCE, L'OTAN ET L'UEO :  
DE L'EXCLUSIVITÉ À LA COMPLÉMENTARITÉ

Il faut d'abord constater qu'en ce qui concerne l'attitude de la France vis-à-vis de l'OTAN, dans les années précédentes, l'observateur étranger était confronté avec une situation assez paradoxale. D'une part on pouvait noter que la majorité de la classe politique française avait reconnu, pour des raisons de stabilité internationale, le maintien de l'Alliance atlantique et l'en-

(\*) Institut für Politikwissenschaft, Universität de la Sarre.

gagement militaire des États-Unis en Europe comme indispensables. D'autre part les divers gouvernements français ont soutenu d'une manière systématique l'UEO comme cadre alternatif pour l'organisation de la sécurité dans la nouvelle Europe jusqu'à il y a peu de temps encore. Du côté français, on a justifié cette politique – comme d'ailleurs à Bonn – par l'argument que la construction d'une identité européenne en matière de sécurité et de défense résidait dans la logique du processus de l'intégration européenne lui-même. C'est-à-dire que l'intégration économique et politique de l'Europe resterait incomplète si l'Union européenne ne disposerait pas un jour des instruments lui permettant de garantir sa sécurité par elle-même. Selon la formule de M. Pierre Lellouche, « *l'Europe sera stratégique ou ne sera pas* » (1). Quant aux relations avec l'OTAN et les États-Unis, il ne s'agit pas pour la France de renoncer complètement à l'engagement américain, mais de réorganiser les relations transatlantiques d'une manière symétrique afin que les États-Unis ne soient plus capables de dominer la politique européenne (2). La construction de l'identité européenne en matière de sécurité et de défense poursuit ainsi un double objectif. D'une part, elle est vue comme une condition indispensable au maintien et au renforcement des liens transatlantiques (3); d'autre part, elle doit permettre d'atteindre une indépendance quasi-totale à l'égard de l'OTAN, donnant à l'Europe la capacité d'agir sans assistance américaine, voire le cas échéant contre les intérêts des États-Unis.

C'est dans cette perspective que s'explique l'intérêt démontré par la France il y a quelques temps encore de limiter l'OTAN à la fonction de défense collective de ses membres au lieu d'accepter un élargissement géographique et fonctionnel de l'OTAN discuté au sein de l'Alliance. Pour la France, un des aspects les plus problématiques de cet élargissement consiste dans le soupçon d'une volonté des États-Unis de préserver leur position comme puissance hégémonique sur le Vieux Continent (4). C'est pour cette raison que la France a entre autres bloqué en décembre 1992 les projets visant à des missions de maintien et de rétablissement de la paix discutés au sein du Conseil de Coopération nord-atlantique (COCONA) entre l'OTAN, les pays de l'Europe centrale et les États membres de la CEI. C'est pour la même raison qu'au printemps 1992 la France a proposé la conclusion d'un traité de sécurité collective dans le cadre de la CSCE. Enfin, par la Déclaration de Pétersberg du juin 1992 la France a réussi à établir l'UEO comme cadre institutionnel pour des missions de caractère humanitaire ainsi que pour le maintien où le rétablissement de la paix. Elle a en plus réussi

(1) *Le Monde*, 21 décembre 1988.

(2) Jean-Marie GUEHENNO, « Sicherheit und Verteidigung in Europa. Es geht nicht nur um Organisation, sondern auch um Grundfragen », *Dokumente*, 2/1992, pp. 121-127.

(3) Jean-Marie GUEHENNO, « Sécurité européenne : l'impossible statu quo », *Politique étrangère*, 1/1995, pp. 25-31, p. 29.

(4) Voir Paul-Marie DE LA GORCE, « L'OTAN et la prépondérance des États-Unis en Europe », *Le Monde Diplomatique*, mars 1993.

à revaloriser l'UEO comme cadre institutionnel pour la défense collective de l'Europe, équivalent à celui de l'OTAN. Du point de vue allemand, une telle politique ne pourrait qu'affaiblir encore d'avantage l'engagement européen des États-Unis, jugé nécessaire dans le nouveau contexte international (5).

Cependant les préoccupations françaises concernant les nouvelles fonctions de l'OTAN étaient aussi largement motivées par des considérations purement stratégiques. Ainsi, pour les responsables de la diplomatie française, il était acquis que la multiplicité des risques qui ont remplacé la menace massive posée dans le passé par l'Union soviétique vont créer tôt ou tard une situation de relatif découplage entre les intérêts stratégiques des États-Unis et ceux de l'Europe occidentale – situation sérieusement aggravée par l'actuel désengagement américain de l'Europe (6). Ainsi, du point de vue français, la construction d'une défense européenne largement indépendante de l'OTAN paraît le seul moyen de remplir ce vide anticipé afin de créer une assurance effective contre les risques menaçant la sécurité de l'Europe dans l'avenir.

C'est dans ce contexte politique et stratégique que s'inscrivent les nombreuses initiatives franco-allemandes depuis décembre 1990 pour développer l'UEO comme instrument militaire d'une future Union européenne. Il faut pourtant constater que les vues françaises et allemandes n'étaient pas identiques en ce qui concerne la finalité de cette fameuse « *européanisation* ». Malgré toutes ses déclarations solennelles en faveur d'une identité européenne de défense et de sécurité, le gouvernement allemand n'a pas cessé d'accorder la priorité aux relations avec l'OTAN, donc avec les États-Unis. Car pour l'Allemagne, l'Alliance atlantique a fait ses preuves durant la guerre froide aussi bien du point de vue politique que militaire. Sur le plan purement politique, l'OTAN a permis d'ancrer les États-Unis en Europe. Sur le plan militaire, l'existence de cette institution a permis de coordonner d'une manière efficace les politiques des différents pays membres, tandis que la structure militaire intégrée a servi de base à une dissuasion et à une défense crédibles. D'où la volonté des différents gouvernements de l'Allemagne unifiée de préserver ses liens avec l'Alliance atlantique, donc avec les États-Unis. Cadre indispensable de la politique de sécurité allemande, l'OTAN constitue, aujourd'hui comme auparavant, d'une part la condition *sine qua non* de l'ancrage des États-Unis en Europe, jugé comme nécessaire par les responsables politiques en Allemagne même dans le nouveau contexte international. D'autre part, véritable système de « *réassurance* » contre d'éventuels risques militaires, l'Alliance atlantique devrait aussi permettre, d'après les responsables allemands, la gestion des crises dans les

(5) Voir Peter SCHMIDT, « Frankreichs Ambitionen in der Sicherheitspolitik », *Außenpolitik*, 4/1993, pp. 335-343.

(6) Voir pour cette interprétation Lothar RÜHL, « Paris sorgt sich um die NATO », *Die Welt*, 5 février 1992.

régions limitrophes de l'aire de l'OTAN. Autrement dit, tandis que les différents gouvernements fédéraux à Bonn prônaient la construction d'un pilier européen dans le cadre de l'Alliance atlantique, la France a pour longtemps favorisé une solution purement européenne (7).

Quoique dès le début de 1993 la France ait visiblement atténué son attitude critique envers l'OTAN, jusqu'à aujourd'hui la coopération entre la France et l'Alliance reste encore d'un niveau limité. C'est-à-dire que le gouvernement français pose à son retour dans les institutions intégrées de l'OTAN la condition que la réforme interne de l'Alliance mène à l'organisation d'une « véritable » identité européenne en matière de sécurité et de défense. Du point de vue français, l'adaptation de l'OTAN dans ce domaine n'est pas encore suffisante ou satisfaisante. La fameuse querelle entre Paris et Washington sur le commandement Sud en est la preuve. Pour la France l'enjeu dans cette affaire était clair : si les Américains ne sont pas prêts à céder ce commandement à un Européen, il n'est pas concevable qu'ils puissent accepter l'émergence d'un vrai partenaire stratégique européen (8).

Les changements que la diplomatie française a subis dans les années précédentes ont été malgré tout remarquables. L'accord du 21 janvier 1993 qui fixe les conditions d'emploi de l'Eurocorps dans le cadre de l'Alliance Atlantique en sont la preuve. Cet accord prévoit la participation de cette grande unité militaire à la défense commune des Alliés en Europe, ainsi que son éventuel emploi comme force d'intervention dans l'aire géographique définie par le Traité de Washington sous le commandement du SACEUR, à condition que sa mise en œuvre soit autorisée au préalable par les gouvernements de Paris et de Berlin. Il semble donc que pour Paris l'accord avec l'OTAN permette de donner des garanties aux Américains sans renoncer à la spécificité de l'Eurocorps qui pourra – du moins en théorie – aussi bien être placé sous le commandement opérationnel de l'UEO que mis à la disposition de l'ONU ou de l'OSCE. Mais soyons clairs. En lui affectant des troupes actives, c'est-à-dire des unités d'une disponibilité immédiate, la France a changé la substance de ses relations avec l'OTAN. Par cet accord, pour la première fois des unités militaires françaises font partie active de la planification militaire de l'Alliance, ce qui était catégoriquement rejeté par la France dans le passé. Quant au rôle de l'OTAN dans la gestion militaire des crises, la France a également changé le cap. Depuis avril 1993, la France participe avec voix délibérative – comme un membre à part entière de l'Alliance – aux délibérations du Comité militaire de l'OTAN, alors que son statut d'observateur lui donnait précédemment simple voix consultative. Enfin, dès le début de l'année 1996, La France est rentrée au Comité mili-

(7) Voir Michael MEIMETH, Germany, dans Michael BRENNER (dir.), *NATO and Collective Security*, Londres, 1998, pp. 81-116.

(8) « Entretiens avec Pierre Lellouche », dans *Relations internationales et stratégiques*, n° 26, été 1997, pp. 23-30, p. 28.

taire de l'OTAN et participe aux travaux concernant la planification militaire (9).

### UNE « OTANISATION » AMBIGUË

Comment peut-on donc expliquer cette « otanisation » de la politique française ? En Allemagne, il y a deux grandes lignes d'interprétation. L'interprétation « orthodoxe » (10) y voit une expression des objectifs traditionnels, dits gaullistes, de la politique française. C'est-à-dire qu'avec une participation accrue au sein des institutions de l'OTAN, la France a réussi – au moins jusqu'à l'heure actuelle – à limiter l'influence américaine en Europe. Selon cette interprétation, la France s'apprêterait à devenir le *leader* d'une Europe non seulement prête à contrebalancer l'influence des États-Unis mais aussi à défier la diplomatie américaine sur l'échiquier global. Il est évident que si l'on retient cette perception, la politique française devient un cauchemar pour une Allemagne qui n'est pas encore prête à renoncer à son atlantisme traditionnel, et qui perçoit la vision française d'une identité européenne en matière de sécurité et de défense comme dangereuse pour l'existence du système atlantique. Au surplus, le rapprochement de la France de l'OTAN est perçu par beaucoup de responsables politiques allemands comme un instrument pour avancer ses propres intérêts au détriment de ses partenaires européens.

En revanche, suivant une interprétation plutôt « révisionniste », qui est celle qui est ici soutenue, cette « otanisation » de la politique française est largement conditionnée par l'évolution internationale, notamment par l'évolution de la politique américaine et de la politique allemande. Elle comporte donc, en fin de compte, une renonciation aux objectifs gaullistes. Cette interprétation repose sur trois arguments (11) :

– En premier lieu, l'évolution de la politique française paraît largement influencée par la flexibilité de la nouvelle administration américaine concernant la construction d'une identité européenne en matière de sécurité et de défense. Selon toutes les apparences l'administration Clinton ne s'oppose plus – du moins au principe – à une revalorisation du rôle de l'UEO. Depuis quelques temps, Washington a renoncé à l'exclusivité de l'OTAN en ce qui concerne la planification et la mise en œuvre des missions pour le maintien

(9) Voir Michael MEIMETH, « Frankreichs gewandeltes Verhältnis zur NATO – Alter Wein in neuen Schläuchen ? », *Frankreichjahrbuch 1997*, pp. 172-190, p. 179.

(10) Voir Peter SCHMIDT, « Frankreichs Ambitionen in der Sicherheitspolitik », *Außenpolitik*, n° 4, 1993, pp. 335-343; Germany, France and NATO, Strategic Studies Institute, Strategic Outreach Roundtable Paper and Conference Report, US Army War College 1994; Frankreichs neues Verhältnis zur NATO : Preisgabe oder Verwirklichung gaullistischer Prinzipien, dans Hanns W. MAULL/Michael MEIMETH/Christoph NEßHÖVER (dir.), *Die verhinderte Großmacht. Frankreichs Sicherheitspolitik nach dem Ende des Ost-West-Konflikts*, Opladen 1997, pp. 113-128.

(11) Pour une argumentation plus détaillée nous renvoyons à notre article « Frankreichs gewandeltes Verhältnis zur NATO – Alter Wein in neuen Schläuchen ? ».

et le rétablissement de la paix en dehors de la zone attribuée à l'Alliance. C'est dans ce contexte qu'en été 1993 a été abordée entre l'amiral Lanxade et le général Shaliskasvili l'hypothèse de la mise en œuvre d'un éventuel plan de paix en Bosnie par une force multinationale sous la direction de l'OTAN. C'est encore dans ce contexte que s'inscrit la proposition américaine de créer des Groupes de forces interarmées multinationales, les fameuses GFIM. Il s'agit en substance de la possibilité de mettre à la disposition de l'UEO des moyens de l'OTAN (moyens de commandement, de renseignement, etc.) et des forces qui lui sont normalement assignés pour des opérations de maintien ou de rétablissement de paix auxquelles les États-Unis ne voudraient pas participer. Après certaines hésitations, la France a signalé en principe son consentement à ce plan il y a quelques temps. Cela signifie que la diplomatie française ne vise plus – du moins à moyen terme – à créer des structures concurrentes ou bien indépendantes de l'OTAN, car ces forces combinées seront – selon la formule de l'ancien Secrétaire général de l'OTAN, M. Wörner – des « *forces séparables mais non séparées* » de l'Otan. Cela signifie au contraire que la France a enfin accepté le rôle central de l'Alliance à la gestion militaire des crises hors zone à condition que cette gestion soit sous l'autorité de l'ONU et que la coopération entre les alliés s'organise sur une base *ad hoc*. Plus important : avec cette évolution vers plus de flexibilité, l'OTAN correspond de plus en plus à la conception traditionnelle de la France, selon laquelle des structures intégrées ne se justifient que dans la perspective d'une menace massive assez clairement identifiée.

– En second lieu, même les Français les plus partisans d'une défense européenne indépendante ont dû admettre que la réalisation de cette option ne serait pas compatible en dernière conséquence avec le maintien de l'OTAN et des liens transatlantiques actuels. Pourtant les gouvernements français ont déclaré dans le passé d'une façon très claire que les liens avec les États-Unis et l'Alliance atlantique restent indispensables, non seulement pour la sécurité et la stabilité de l'Europe, mais aussi pour le monde occidental tout entier. Autrement dit, si l'Alliance atlantique ne persistait pas, les conflits transatlantiques en matière de commerce et d'économie risqueraient d'être transformés en conflits géopolitiques – une perspective qui ne serait pas très attractive pour la France.

– En troisième lieu, dès le début de la crise en ex-Yougoslavie, les responsables de la diplomatie française ont été animés par une double préoccupation. D'un côté, la France était obligée de reconnaître que tant sur le plan militaire qu'au niveau politique, l'Europe demeure largement dépendante des États-Unis. Sans l'engagement décisif des États-Unis rien de sérieux ne pouvait se produire. D'un autre côté, il y avait des incertitudes croissantes sur l'engagement futur des États-Unis en Europe. D'où les pressions françaises sur la Maison Blanche afin que les États-Unis s'engagent dans une escalade diplomatique et militaire en Bosnie. En outre, c'est la crise de l'in-

tégration européenne elle-même qui a largement contribué au changement de cap dans la politique de la France. Les intérêts européens en matière de sécurité et de défense, souvent évoqués dans le passé par la France pour justifier la construction d'une organisation purement européenne et distincte de l'OTAN, n'existent pas ou du moins on ne les discerne pas. La raison en est simple. Tandis que la menace posée par l'Union soviétique et le Pacte de Varsovie ont eu un effet intégrant sur le monde occidental, la multiplicité des risques – nouvelle réalité stratégique – a intensifié les différences et divergences, non seulement au sein de l'Alliance mais aussi au sein de l'Union européenne.

Les querelles franco-allemandes au début de la crise en ex-Yougoslavie en sont en preuve. Ainsi à Paris on a attribué au gouvernement fédéral, suivant l'expression de l'ancien ministre des Affaires étrangères, M. Roland Dumas, une responsabilité écrasante dans l'accélération de la crise en raison de la reconnaissance prématurée et précipitée de la Slovénie et de la Croatie. Dans la classe politique française, on y voyait la preuve que l'Allemagne cherche davantage à imposer son point de vue qu'à trouver un consensus avec ses partenaires. En outre, pour beaucoup de Français, la politique allemande vis-à-vis l'ex-Yougoslavie rappelait de mauvais souvenirs. Bien que ces divergences aient été surmontées depuis quelques temps, il ne faut pas avoir d'illusions sur la construction d'une identité européenne en matière de sécurité et de défense. Il ne faut pas avoir trop d'illusions quant aux possibilités de mener une politique commune qui soit cohérente et efficace. Jusqu'à aujourd'hui tout au moins, dans ce domaine important de l'intégration européenne, l'axe franco-allemand n'a pas très bien fonctionné. L'existence de l'Eurocorps n'y change rien. Cette unité a reçu un double objectif : outre la participation à la défense commune des alliés, il s'agit en plus de missions de maintien ou de rétablissement de paix dans le cadre des organisations internationales telles que l'ONU. L'ex-Yougoslavie aurait donc pu servir de terrain d'action à l'Eurocorps – à condition qu'elle ait été disponible – si le gouvernement fédéral ne l'avait pas refusé. La participation de la brigade franco-allemande – unité de l'Eurocorps – dans le cadre de la mission SFOR en Bosnie ne change pas beaucoup cette donnée, parce que après comme avant la politique allemande accorde la priorité à la défense collective et non pas à la gestion militaires des crises. « *L'Eurocorps n'est pas un Corps Africain (Afrika Korps)* » a constaté M. Volker Rühle en juillet 1994, commentant l'initiative de M. François Léotard concernant une participation potentielle de cette unité multinationale à une force de paix pour l'Afrique.

En revanche, la réforme des armées françaises annoncée le 22 février 1996 par le président de la République, M. Jacques Chirac, fera évoluer les armées en fonction d'une doctrine militaire dont la priorité sera dorénavant la prévention et le règlement des crises internationales. Cette décision a été vivement critiquée dans les milieux politiques allemandes. On a reproché à



Paris de s'abriter derrière la protection la Bundeswehr pour se spécialiser dans des interventions militaires à l'échelle mondiale (12). C'est dans ce contexte qu'il faut juger comme affirmation ostentatoire ce fameux document franco-allemand concernant un concept stratégique commun, adopté au sommet du Nüremberg en décembre 1996 par MM. Chirac et Kohl. Car, pour ce qui est de l'Eurocorps, il est seulement dit dans ce document que « *l'Eurocorps est l'expression de l'engagement commun pour la défense collective!* » (13) Cette préférence quasi-absolue pour la défense collective devient de plus en plus problématique pour Paris. Car à Paris on comprend mal pourquoi on veut limiter les missions de l'Eurocorps à la défense collective, sans véritable objet du moins dans l'immédiat, tandis qu'en ce qui concerne d'éventuels champs d'action « hors zone », l'Eurocorps risque de rester totalement à l'écart. Dans une telle hypothèse, la construction franco-allemande perdrait ses fonctions militaires qui consistent à disposer d'un instrument permettant à l'Europe d'agir quand l'action dans le cadre de l'alliance n'est pas, ou pas encore souhaitée. Une certaine désaffection politique de la France pourrait en être la conséquence.

C'est d'ailleurs dans ce contexte que se situe la relance de la coopération militaire franco-britannique créant pour la France une alternative à la coopération avec le partenaire d'outre Rhin et, en même temps, visant à marginaliser la position allemande dans l'Alliance. Cette construction perdrait également – du moins pour la France – sa fonction politique, c'est-à-dire sa fonction d'intégration de l'Allemagne unifiée dans un cadre européen par des progrès dans le domaine d'une politique commune de sécurité et de défense. Ce souci de lier l'Allemagne pour éviter toute dérive est encore aggravé par la diplomatie allemande elle-même. Au lieu de concentrer tous ses efforts sur la gestion et la prévention de crises qui se déroulent à nos portes – l'outil militaire en fait certainement partie – la politique de sécurité de l'Allemagne a trop tendance à être symbolique et à s'attacher à des questions d'architecture et de règlement institutionnels en Europe. Ces dernières sont certes dictées par la nécessité d'assurer l'ancrage de l'Allemagne dans l'Europe, mais elle remettent en question la légitimité et l'efficacité de la politique de sécurité allemande dans son ensemble. Les principaux déficits de la politique étrangère allemande ne tiennent donc pas à une absence de conceptions institutionnelles, mais à une absence de concepts stratégiques et politiques. Or, dans une Europe en voie de réorganisation, le goût allemand pour les questions de procédure et de méthode n'est pas d'une très grande utilité. Tout au contraire. Les hésitations allemandes sur le développement en commun avec ses partenaires des concepts stratégiques, et ses réticences quant à leur mise en œuvre, pourraient entraîner une remise en cause des

(12) Voir *Frankfurter Allgemeine*, 2 mars 1996 et 19 mars 1996.

(13) « *Gemeinsames deutsch-französisches Sicherheits- und Verteidigungskonzept vom 9. Dezember 1996* », *Blätter für deutsche und internationale Politik*, 3/1997, pp. 377-382, p. 379.

structures européennes et transatlantiques. Le risque serait une renationalisation rampante de la politique allemande, même si les responsables de Berlin reconnaissent la nécessité du maintien des structures multilatérales et intégrées.

Le vrai problème auquel la diplomatie française est confrontée dans l'état actuel des choses n'est donc pas que l'Europe devienne trop forte, mais au contraire que l'Europe occidentale devienne faible et fragmentée, avec une Allemagne prétendant qu'elle ne peut s'engager militairement hors zone, une Amérique désengagée de l'Europe et une France ne disposant plus du poids militaire et politique pour, à elle seule, tirer le reste de l'Europe vers une union politique et stratégique cohérente. Ce sont surtout les incertitudes françaises quant à l'avenir de la politique allemande qui ont largement contribué à cet *aggiornamento* de la diplomatie française vis-à-vis l'OTAN, et donc vis-à-vis les États-Unis. Dans cette perspective, La France semble avoir besoin des États-Unis non seulement pour compenser les déficits des Européens en matière de sécurité et de défense mais aussi en même temps, pour ancrer l'Allemagne dans l'Europe. Pourtant, à la longue cette politique pourrait avoir des effets désastreux aussi bien pour la France que pour l'Allemagne. L'Allemagne risquerait d'être marginalisée et de perdre sa capacité d'influencer son environnement selon ses propres conceptions. La France, faute de pouvoir continuer cette politique d'alliance stabilisatrice pourrait se diriger vers une renationalisation, que personne ne souhaite. C'est dans cette perspective que la France et l'Allemagne doivent surmonter les dilemmes et contradictions de leurs politiques de défense et de sécurité, reconnaître qu'il n'y a pas d'alternative au renforcement de la solidarité franco-allemande et donc de l'intégration européenne.